



RÉVISION DU PLU DE SAINT-CÉZERT

PADD: Atelier 2





Organisation de la séance

Méthodologie et calendrier

Paysage et patrimoine

Développement urbain et démographique

Habitat et mixité sociale

Économie

Équipements, réseaux, mobilités

CADRAGE GÉNÉRAL



MÉTHODOLOGIE DE LA REVISION DU PLU









DIAGNOSTIC ET ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Photographie du territoire à l'instant T

Cette étape fonde la connaissance du territoire et la justification des choix

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Définition des orientations de développement

Projet politique définissant les orientations de développement

PIECES REGLEMENTAIRES

Traduction spatiale et règlementaire des actions définies dans le P.A.D.D.

Définition des normes opposables aux autorisations d'urbanisme

ARRET DU PLU

Rédaction, justification des choix et évaluation des incidences sur l'environnement

Validation de la phase d'études par les élus

CONCERTATION AVEC LA POPULATION

MÉTHODOLOGIE DE LA REVISION DU PLU









CONSULTATION DES PPA

Recueil des avis de toutes les personnes publiques associées

ENQUÊTE PUBLIQUE

Phase d'information et recueil des observations du public

APPROBATION

Intégration des observations des PPA et de la population

APPLICATION

Application du nouveau document sur le territoire

LES ATELIERS DE CO-CONSTRUCTION DU PROJET

Patrimoine, habitat et mixité sociale, développement urbain et démographique

Résilience, ressource en eau, biodiversité et milieux naturels Développement économique (agriculture), équipements publics et réseaux, mobilités

P.A.D.D.

NOS RENDEZ-VOUS

- 19/12/2024 14h + 29/01/2025 : atelier Résilience, ressource en eau, biodiversité et milieux naturels
- 04/02/2025 14H00-17H00 : Patrimoine, développement urbain et démographique, habitat et mixité sociale, développement économique, équipements publics et réseaux, mobilités
- 19/02/2025 14h: Restitution du PADD
- Présentation du PADD aux PPA
- Débat du PADD en CM

PAYSAGE ET PATRIMOINE



DONNÉES DE CADRAGE : Une approche du patrimoine

Le **patrimoine** d'une commune désigne l'ensemble des éléments, biens ayant ressources une valeur historique, culturelle, naturelle, architecturale ou sociale qui sont associés à une commune spécifique. Ce patrimoine peut être matériel ou immatériel, et il joue un rôle essentiel l'identité dans locale développement touristique et économique ».



DONNÉES DE CADRAGE : le paysage

Plusieurs éléments de patrimoine naturel...:

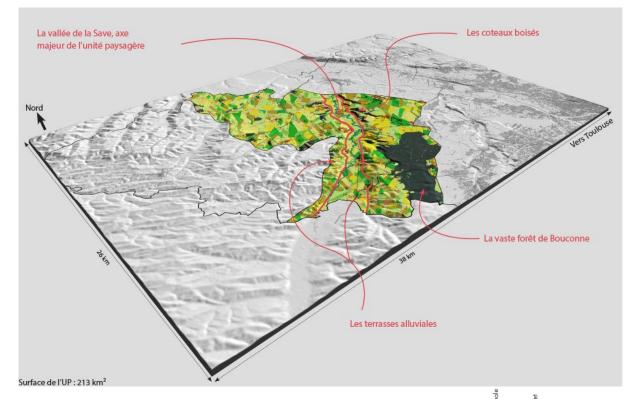
- Arbres remarquables
- Boisements d'intérêt paysager
- Ripisylves...

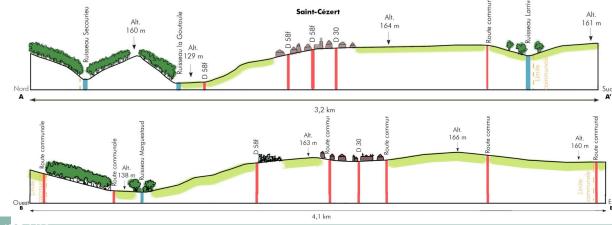
... et paysager typiques de la vallée de la Save :

- Coteaux boisés
- Grandes cultures (potentiel agronomique intéressant lié à la présence de terrains alluvionnaires)
- Réseau hydrographique en fond de vallée









DONNÉES DE CADRAGE : le patrimoine ordinaire

Des éléments de **patrimoine ordinaire** / du quotidien, intégrés dans le tissu bâti ou isolés dans l'espace agricole :

- Église
- Château
- Croix
- Fermes, bâtis agricoles anciens...
- Briques et galets...















QUESTIONNEMENTS, ÉCHANGES ET DÉBATS



DÉVELOPPEMENT URBAIN ET DÉMOGRAPHIQUE



DONNÉES DE CADRAGE - CODE DE L'URBANISME art. L151-5

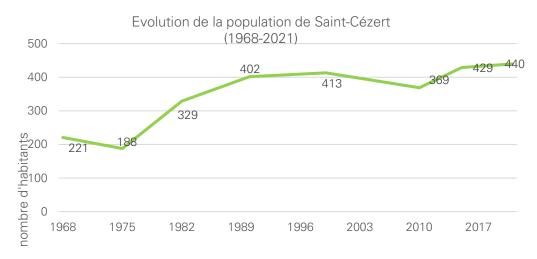
Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

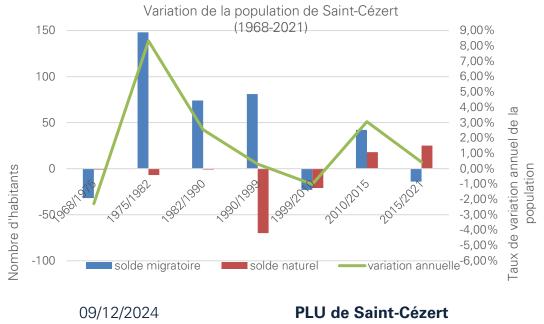
- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

Pour la réalisation des objectifs de réduction d'artificialisation des sols mentionnés aux articles L. 141-3 et L. 141-8 ou, en l'absence de schéma de cohérence territoriale, en prenant en compte les objectifs mentionnés à la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales, ou en étant compatible avec les objectifs mentionnés au quatrième alinéa du I de l'article L. 4424-9 du même code, à la seconde phrase du troisième alinéa de l'article L. 4433-7 dudit code ou au dernier alinéa de l'article L. 123-1 du présent code, et en cohérence avec le diagnostic établi en application de l'article L. 151-4, le projet d'aménagement et de développement durables fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

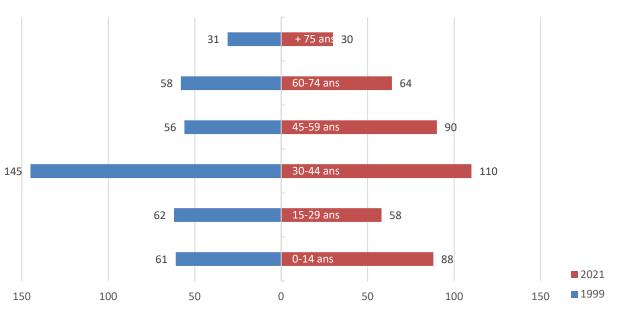
Il ne peut prévoir l'ouverture à l'urbanisation d'espaces naturels, agricoles ou forestiers que s'il est justifié, au moyen d'une étude de densification des zones déjà urbanisées, que la capacité d'aménager et de construire est déjà mobilisée dans les espaces urbanisés. Pour ce faire, il tient compte de la capacité à mobiliser effectivement les locaux vacants, les friches et les espaces déjà urbanisés pendant la durée comprise entre l'élaboration, la révision ou la modification du plan local d'urbanisme et l'analyse prévue à l'article L. 153-27.

DONNÉES DE CADRAGE

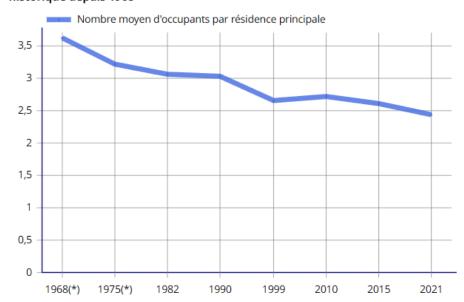




Pyramide des âges de la commune de Saint-Cézert

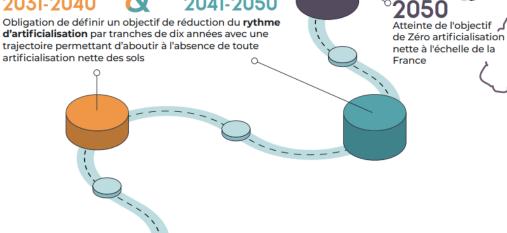


FAM G1 - Évolution de la taille des ménages en historique depuis 1968



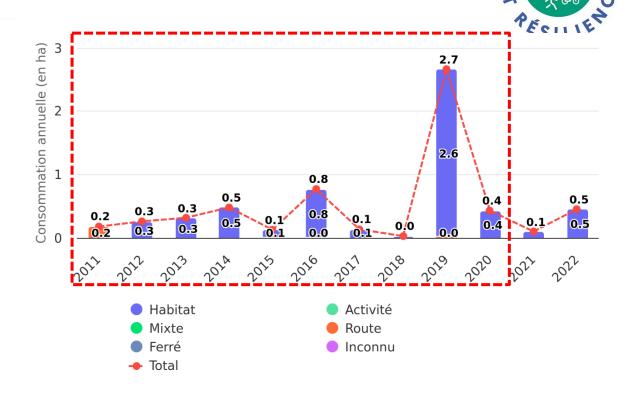
ACTUALITÉ RÉGLEMENTAIRE

LA TEMPORALITE POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE D'ICI 2050 DE LA LOI CLIMAT & RÉSILIENCE



Réduire la consommation d'espaces naturels et agricoles observée entre 2011 et 2020 d'au moins 50 %

Une entrée en vigueur progressive avec usage de la notion de consommation foncière



Période de référence : 2011 à 2020 (inclues)

Soit 5,4 ha pour Saint Cézert

⊃ Pour respecter la tendance générale fixée par la loi (en cours de déclinaison dans le SRADDET & le SCoT) la consommation d'espace d'ici à 2030 devrait tendre vers une surface de 2,7 hectares environ.

2022

DYNAMIQUE DE CONSTRUCTION

- Depuis 2014 : 18 logements créés (données Sitadel)
- Depuis 2021 (délimitation de l'enveloppe urbaine 2021) :
 - 7 nouveaux logements produits
 - 0,5 ha considéré comme consommé
- Pour autant, « Mon diag artif » affiche :
 - ⇒ 5,4 ha consommés entre 2011 et 2020 (inclue) : période de référence Climat et Résilience
 - 0,6 ha consommés entre 2021 et 2022
- ⇒ Une méthodologie commune (Etat, SCoT, collectivité) reste à construire...
- Pour rappel, les espaces considérés comme consommés depuis 2021 devront être déduits de l'enveloppe du futur projet



ÉTUDE DE DENSIFICATION 2025



	TYPE DE GISEMENT	POTENTIEL HABITAT
///.	Densification urbaine (dents-creuses en intra-urbain)	0,62 ha
///	Intensification urbaine (Division parcellaire)	3,02 ha
	TOTAL	3,64 ha

- ⊃ Analyse des noyaux urbains ≠ zones constructibles du PLU
- Un gisement de plus de 35 logements possibles
- Un potentiel brut et théorique qui doit s'affiner au regard de la connaissance des élus/techniciens, des objectifs de la collectivité et des enjeux environnementaux

LA DÉMARCHE DE CONSTRUCTION DU SCÉNARIO

ACCUEIL D'HABITANTS

MOBILISATION DE LOGEMENTS

MOBILISATION DE LOGEMENTS















Objectif démographique

Quel scénario de développement démographique?

Quel est le besoin en logements?

Production neuve →

Remobilisation du parc existant

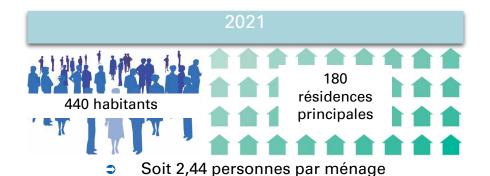
Quelle mobilisation de l'existant pour répondre au besoin?

En extension: consommation d'espaces agricoles ou naturels En densification: comblement des dents-creuses En intensification : division parcellaire, démolition/reconstruction

remise sur le marché de logements inoccupés Réhabilitation / transformation

Où se fait l'accueil des logements?

CALCUL DU DESSERREMENT DES MÉNAGES



2021 - 2035

- Perte de **0,14** personne par ménage (50 % de la tendance 2010-2021)
- Soit 2,30 personnes par ménage

DEFINITION

Le desserrement est la prise en compte de l'évolution de la taille moyenne des ménages. À population constante, une diminution de la taille moyenne des ménages induit une augmentation du nombre de ménages et donc un besoin en nouveaux logements.



2035

+11
résidences
principales
pour
maintenir la
population

440 habitants /2,30 personnes par ménages = besoin de **191** résidences principales



SCENARIOS DE DEVELOPPEMENT

Avez-vous des données sur la croissance projetée par le SCoT?

Scénario croissance au fil de l'eau

Sur la période récente, la commune connaît une croissance démographique de 0,4 % par an, en raison de l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire communal et du renouvellement naturel. Si l'évolution communale s'inspire de celle de la période récente (2015-2021), en 2035 la commune comptera 465 habitants, soit environ 20 habitants de plus qu'en 2025.

Scénario attractivité retrouvée

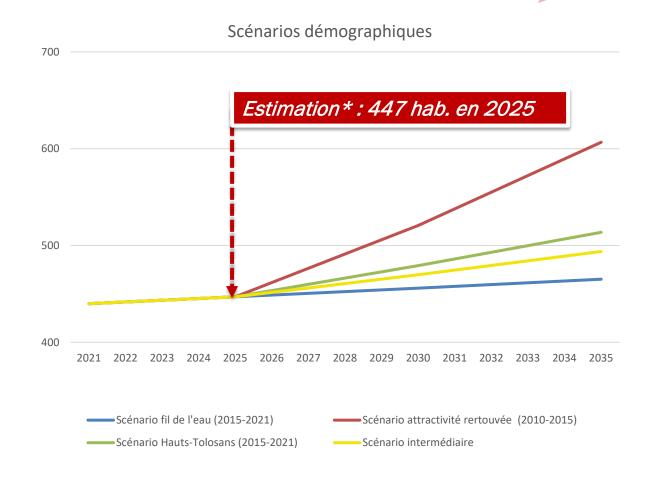
Dans les années 2010 la commune a connu une croissance marquée de sa population. Si le territoire connait cette dynamique sur la prochaine période (+3,1%/an), en 2035 la commune comptera 607 habitants, soit environ 160 habitants de plus qu'en 2025.

Scénario axé sur la dynamique intercommunale des hauts Tolosans

Si la dynamique démographique s'inspire de la croissance intercommunale, à savoir +1,4% (entre 2015 et 2021), la commune comptera **514 habitants** en 2035, soit environ **70** habitants supplémentaires.

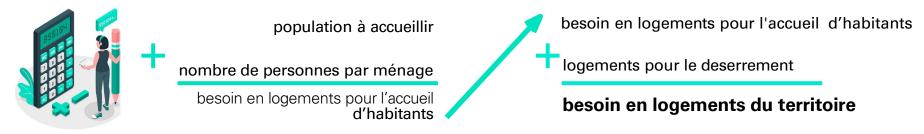
Scénario une croissance intermédiaire

Si la dynamique démographique actuelle s'intensifie (+1% par an), la commune comptera **494 habitants** soit **50** habitants supplémentaires.



^{*}Estimation 2025 sur la base de la croissance annuelle moyenne entre 2015-2021 soit 0,4%

LE BESOIN DE LOGEMENTS



	Population	Logements			
	Habitants à accueillir	Accueil d'habitants (2,30 pers/mén.)	Desserrement des ménages	Besoin en logements du territoire	
2025-2035					
Scénario fil de l'eau (2015-2021)	18	8	11	19	
Scénario attractivité rertouvée (2010-2015)	160	69	11	80	
Scénario Hauts-Tolosans (2015-2021)	67	29	11	40	
Scénario intermédiaire	47	20	11	31	

LA TRADUCTION SPATIALE

	Logements	Consommation espace						
Scénario	Besoin en logements du territoire	Projection de réalisation de 50% des logements en densification						
		Densité en extension = 15/ha	Densité en extension = 20/ha					
2025-2035								
Scénario fil de l'eau	19	10 lgt densification	10 lgt densification					
(2015-2021)		10 lgt extension = 0,6 ha	10 lgt extension = 0,5 ha					
	80	40 lgt densification	40 lgt densification					
Scénario attractivité rertouvée (2010-2015)		40 lgt extension = 2,6 ha	40 lgt extension = 2 ha					
Out to the feet Tales on	40	20 lgt densification	20 lgt densification					
Scénario Hauts-Tolosans (2015-2021)		20 lgt extension = 1,3 ha	20 lgt extension = 1 ha					
	31	15 lgt densification	15 lgt densification					
Scénario intermédiaire		15 lgt extension = 1 ha	15 lgt extension = 0,75 ha					

Rappels:

- Consommation ENAF 2011-2020 : 5,4 ha
- Consommation ENAF 2021-2022 : 0,55 ha
- Potentiel densification : 35 logements
- 8 logements vacants mobilisables

QUESTIONNEMENTS, ÉCHANGES ET DÉBATS

Quel scénario de développement démographique ? Quel scénario de consommation d'espace? Quels secteurs de développement ? / secteurs de densification?



HABITAT ET MIXITÉ SOCIALE



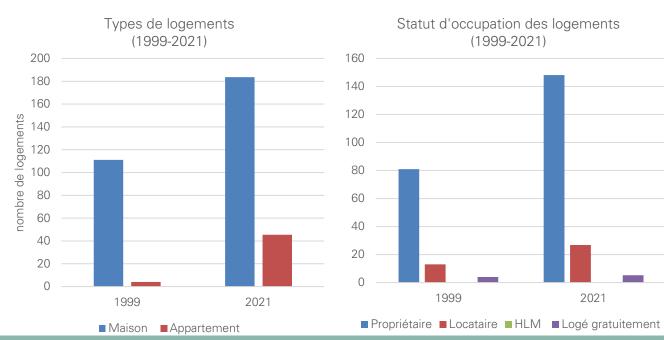
DONNÉES DE CADRAGE

180 résidences principales en 2021

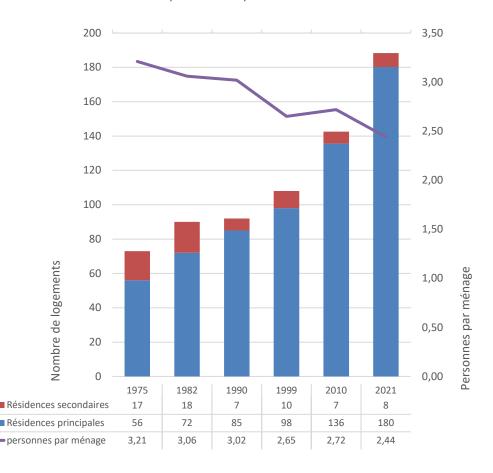
Augmentation constante du nombre de résidences principales au cours des 50 dernières années : 85 en 1990, 180 en 2021 (soit une augmentation de 108%) 80% de maisons individuelles en 2021

Représentation des locataires et propriétaires stable (variable d'ajustement relative au nombre de personnes logées gratuitement) :

⇒Locataires : 13% en 1999 / 15% en 2021 ⇒Propriétaires : 83% en 1999 / 82% en 2021



Evolution du nombre de logements et de leur occupation (1975-2021)



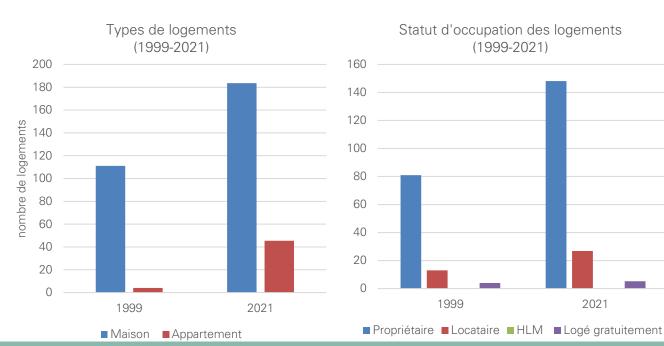
DONNÉES DE CADRAGE

180 résidences principales en 2021

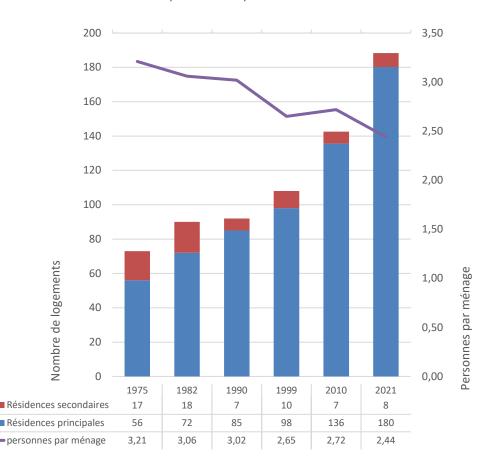
Augmentation constante du nombre de résidences principales au cours des 50 dernières années : 85 en 1990, 180 en 2021 (soit une augmentation de 108%) 80% de maisons individuelles en 2021

Représentation des locataires et propriétaires stable (variable d'ajustement relative au nombre de personnes logées gratuitement) :

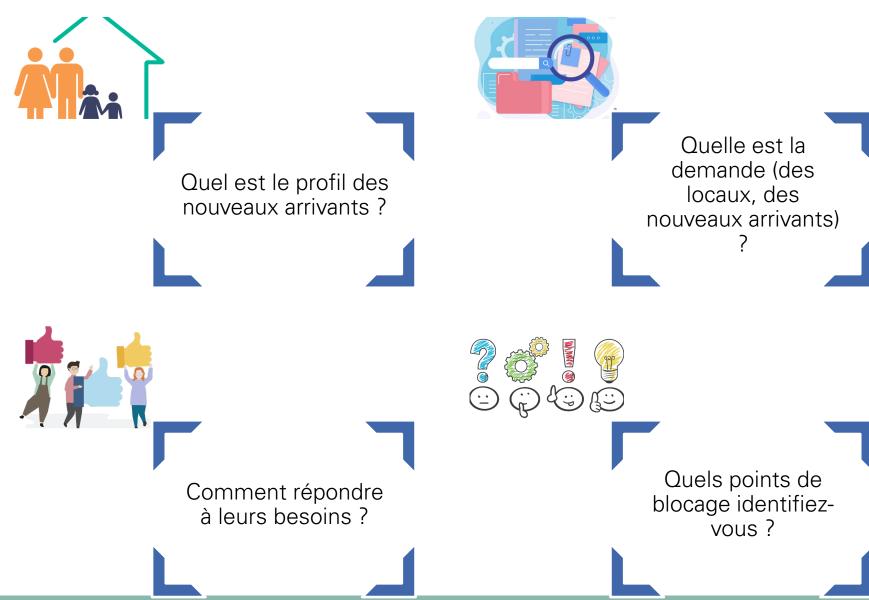
⇒Locataires : 13% en 1999 / 15% en 2021 ⇒Propriétaires : 83% en 1999 / 82% en 2021



Evolution du nombre de logements et de leur occupation (1975-2021)



QUESTIONNEMENTS, ÉCHANGES ET DÉBATS



L'ECONOMIE



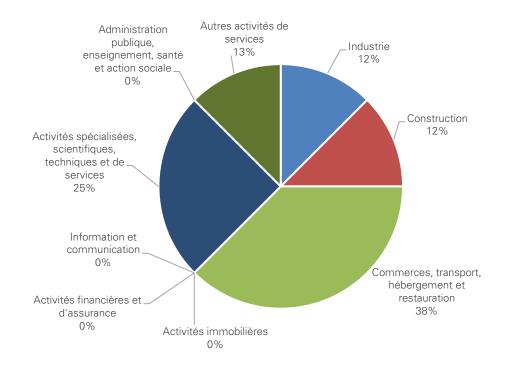
Dynamique économique locale

- ⊃Entre 1999 et 2021, les catégories socioprofessionnelles ayant connu les plus haut taux d'augmentation sont celles des cadres, prof. Int. Sup. (638%) ainsi que des professions intermédiaires (238%).
- Les agriculteurs ont disparu, les ouvriers sont moins représentés (-61%), tout comme les employés (-12%).

Catégories socioprofessionnelles des actifs 100 agriculteurs artisans, comm., cadres, prof. Int. employés ouvriers intermédiaires chefs ent. **■**1999 **■**2021

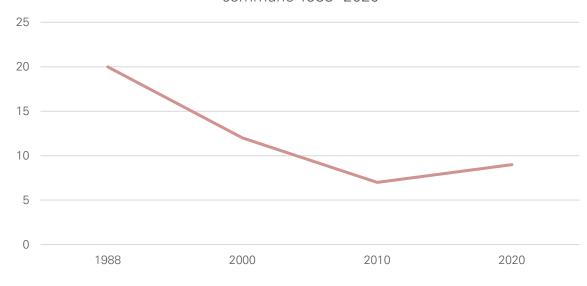
⇒8 entreprises ont été crées en 2022 : majoritairement dans le domaine des commerces, transports, de l'hébergement et de la restauration (3 établissements soit 38% des créations d'entreprises).

Création d'entreprises par secteur d'activité en 2022

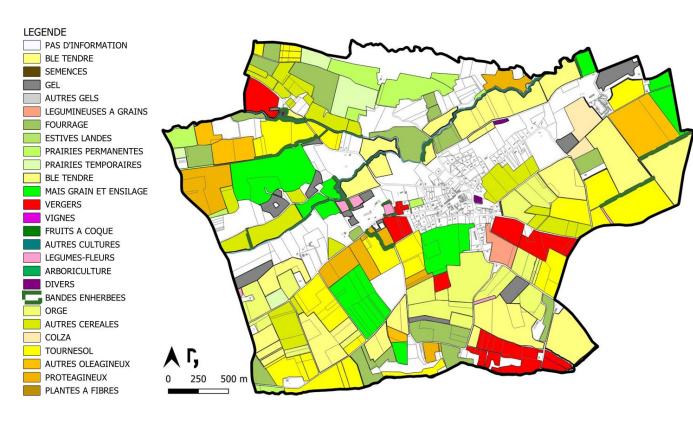


Activité agricole

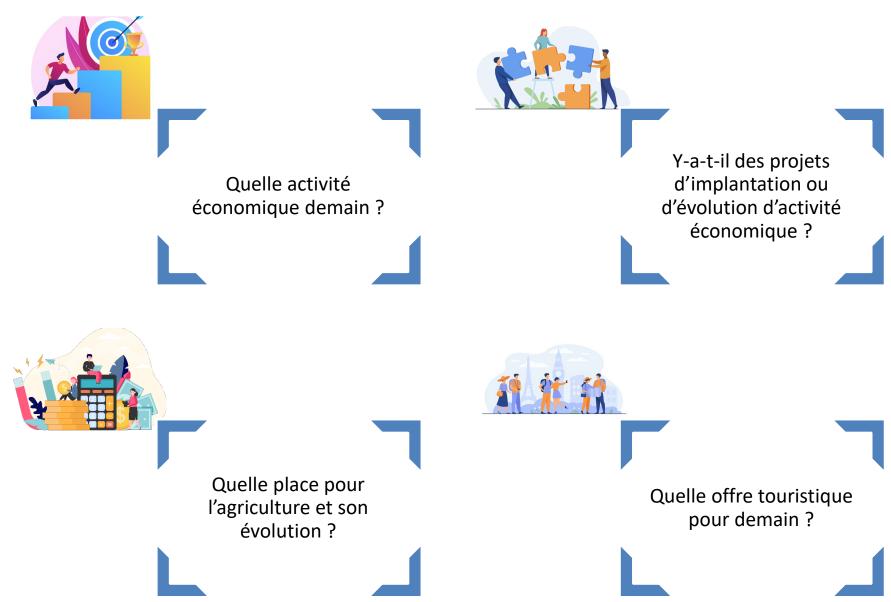
Evolution du nombre d'exploitations ayant leur siège dans la commune 1988- 2020



- Le **nombre d'exploitations diminue** de plus de 50% entre les années 90 et 2010, elles ne sont alors plus que 7 établies sur la commune.
- Il se stabilise au cours des dix dernières années et deux exploitations s'installent : elles sont 9 en 2020.
- ⇒ Professionnalisation du secteur agricole : augmentation de la superficie des terres cultivées



QUESTIONNEMENTS, ÉCHANGES ET DÉBATS



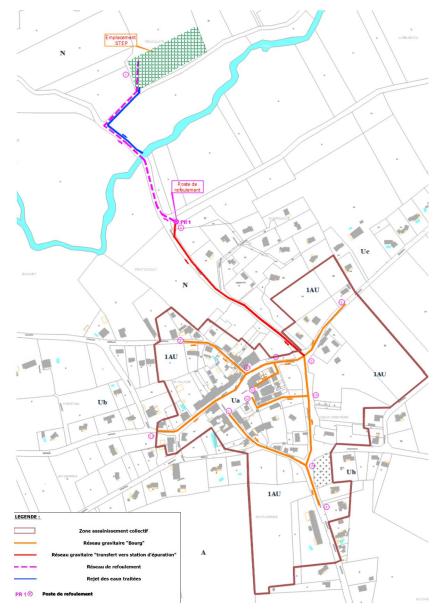
EQUIPEMENTS/RESEAUX/MOBILITES



EQUIPEMENTS / RESEAUX



Répartition des activités répertoriées d'après les données communales, réalisation : Paysages.

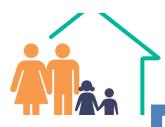


MOBILITES





QUESTIONNEMENTS, ÉCHANGES, DÉBATS



Quels sont les besoins en équipements et services aujourd'hui et demain ?



Quels sont les espaces à relier en priorité ou à rendre accessibles?

Par quels moyens?

Quelle place pour les mobilités alternatives à la voiture ?



Quels besoins d'évolutions sur les réseaux ?